Compagnie
des jeunes retraités
du plateau de Charlesbourg

INFORMATIONS ET CONSIGNES (participants)

La reprise des activités, dans le contexte actuel de la pandémie, demande des adaptations afin de respecter les règles des autorités gouvernementales et une grande vigilance comme association d'aînés. Nous vous demandons de prendre connaissance du présent document afin de prendre une décision éclairée quant à votre participation à une ou des activités.

- Bien que des mesures soient prises, la CJR et ses bénévoles ne peuvent garantir qu'aucune personne ne sera infectée par la COVID-19. À défaut d'éliminer tous les risques de transmission, la collaboration de toutes et tous est importante afin de les amoindrir le plus possible.
- PASSEPORT VACCINAL : OBLIGATOIRE pour toutes les activités de la CJR. Des consignes seront communiquées à ce sujet aux participants des activités.
- Cette preuve peut être présentée de trois façons :

1. Sous un format papier; (une pièce d'identité sera demandée)
2. Sous un format PDF sur un appareil mobile; (une pièce d'identité sera demandée)
3. À partir de l'application VaxiCode. (une pièce d'identité sera demandée)

1. CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Ne pas se présenter à l'activité lorsque: a) vous présentez les symptômes de la COVID-19 ou b) vous avez reçu un résultat positif de COVID-19 ou c) vous avez été en contact étroit avec une personne confirmée ou une personne ayant les symptômes. Rester alors à la maison et contacter le 418-644-4545 (info-COVID-19) pour obtenir leurs recommandations;
- Respecter en tout temps la distanciation en vigueur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Porter le masque en tout temps dans les aires communes et ce, jusqu'au moment déterminé selon votre activité;
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de tous les bâtiments et le faire autant de fois nécessaire selon l'activité.
- Respecter les indications pour la circulation dans les lieux des activités, pour l'utilisation des vestiaires et pour l'utilisation du matériel;
- Avoir votre propre matériel (masque, gourde d'eau, gel désinfectant, papier-mouchoir et votre équipement selon l'activité);

- Dans les cas où il n'y a pas le respect des consignes sanitaires, la direction et le coordonnateur se verront dans l'obligation d'exclure le membre en question et cela sans aucun remboursement.

2. **LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES SELON L'ACTIVITÉ**

   Des consignes spécifiques à votre activité sont à prendre en compte selon leur type et le lieu de celle-ci. Elles seront communiquées aux participants par le responsable de l'activité.

Septembre 2021